

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°12

OBJET :
VOTE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, M. BRIANCHON, 1^{er} adjoint, ayant été désigné Président de séance par le Conseil municipal pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune.

Monsieur Maxime THORY, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

03 JUL. 2026

Publiée le :

03 JUL. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 03 JUL. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Absents excusés :

Mme LIMAN Procuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUET Procuration à M. BRIANCHON
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC Procuration à Mme ANGELO

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION N°12

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°12 du conseil municipal en date du 3 Avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 de la commune ;

Vu la délibération n° 07 du conseil municipal en date du 25 septembre 2025 relative au vote de la décision modificative n°1 ;

Vu le projet du compte financier unique 2025 du budget principal joint en annexe de la présente ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Montmorency a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que le compte financier unique est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	21 680 479,85 €	31 859 522,30 €	53 540 002,15 €
	Recettes réalisées	5 383 289,33 €	33 113 430,93 €	38 496 720,26 €
	Restes à réaliser	9 419 098,34 €	- €	9 419 098,34 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	22 901 722,36 €	37 305 366,40 €	60 207 088,76 €
	Dépenses réalisées	11 470 526,00 €	28 220 947,47 €	39 691 473,47 €
	Restes à réaliser	10 286 254,73 €	- €	10 286 254,73 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 6 087 236,67 €	4 892 483,46 €	- 1 194 753,21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 221 242,51 €	5 445 844,10 €	6 667 086,61 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-4 865 994,16 €	10 338 327,56 €	5 472 333,40 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-867 156,39 €	- €	-867 156,39 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-5 733 150,55 €	10 338 327,56 €	4 605 177,01 €

Vu la présentation à la commission des finances et du développement économique du 12 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

**Après avoir élu M. BRIANCHON, Président de séance à l'unanimité,
Monsieur Maxime THORY, Maire en fonction, s'est retiré au moment du vote.**

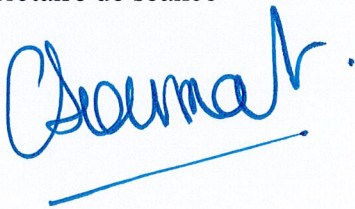
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 31 voix pour et 3 abstentions,

ARRÊTE le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune joint en annexe de la présente, lequel se résume comme ci-dessus.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Serge BRIANCHON
Le Président de séance

